

CHERS MÉCÈNES, VOTRE FINANCEMENT VOUS PERMET D'ÊTRE DES ACTEURS DU
CHANGEMENT

CONTRAT D'ENGAGEMENT DE MÉCÉNAT

Entre les soussignés :

- L'Association Art For Science
Association loi 1901
Dénomination : Art For Science
Siège social : 38 rue Caraïbes, Hope Estate, 97150 SAINT MARTIN
Représentée par : Séverine DOMINIQUE, présidente et Mélanie DAL GOBBO co-fondatrice
et présidente d'honneur
Ci-après dénommée « Art For Science »

ET

- Le Mécène
Nom / Raison sociale :
Adresse :
Code postal / Ville :
Représenté par :
Fonction :
Email :
Téléphone :
Ci-après dénommé « le Mécène »

Article 1 - Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Mécène apporte un soutien financier à Art For Science afin de contribuer à la pérennisation et/ou au développement de ses actions.

Article 2 – Engagement financier du Mécène

Le Mécène s'engage à verser à Art For Science un don financier :



Montant du don (€)	Réduction fiscale (80 %) (€)	Coût réel après réduction (€)
5 000 €	4 000 €	1 000 €
10 000 €	8 000 €	2 000 €
20 000 €	16 000 €	4 000 €

Montant du don pour Saint-Martin : vous pourrez déduire 80% du montant de votre don de l'impôt sur votre société.

..... € (en toutes lettres : euros)

Périodicité du don (cocher la case correspondante) :

- Annuel
- Triannuel (engagement sur 3 ans)

Le versement s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Virement bancaire
- Chèque



Montant du don (€)	Réduction fiscale (60 %) (€)	Coût réel après réduction (€)
5 000 €	3 000 €	2 000 €
10 000 €	6 000 €	4 000 €
20 000 €	12 000 €	8 000 €

Montant du don pour le fonds de dotation global Art For Science en Métropole : vous pourrez déduire 60% du montant de votre don de l'impôt sur votre société.

..... € (en toutes lettres : euros)

Périodicité du don (cocher la case correspondante) :

- Annuel
- Triannuel (engagement sur 3 ans)

Le versement s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Virement bancaire
- Chèque

Article 3 – Affectation des fonds

Les fonds versés seront exclusivement affectés aux missions et actions de Art For Science, notamment :

- le fonctionnement et le développement d'Art For Science Museum,
- l'accueil des publics fragilisés,
- les ateliers artistiques et programmes éducatifs,
- les actions de prévention et de sensibilisation à la santé mentale.

Article 4 – Engagements d'Art For Science

Art For Science s'engage à :

- utiliser les fonds conformément à son objet social,
- garantir une gestion rigoureuse et transparente,
- fournir au Mécène, sur demande, un bilan qualitatif des actions soutenues,
- délivrer un reçu fiscal conformément à la législation en vigueur.

Article 5 – Reconnaissance du mécénat

Avec l'accord du Mécène, Art For Science pourra mentionner son soutien sur ses supports de communication (site internet, rapports, événements, etc.).

- Le Mécène accepte d'être cité
- Le Mécène souhaite rester anonyme

Article 6 – Durée du contrat

Le présent contrat prend effet à compter de sa date de signature pour la durée correspondant à la périodicité choisie à l'article 2.

Article 7 – Résiliation

En cas de manquement grave par l'une des parties à ses obligations, le présent contrat pourra être résilié de plein droit après notification écrite.

Article 8 – Droit applicable

Le présent contrat est régi par le droit français.

Fait à :

Le :

Signatures:

Pour Art For Science

Nom, fonction :

Signature :

Pour le Mécène

Nom, fonction :

Signature :

ANNEXE

NOTRE ÉQUIPE



Mélanie DAL GOBBO
Co-fondatrice et présidente d'honneur

Bureau Fédération

Séverine DOMINIQUE Présidente,
Benoît MEYER Trésorier,
Marie-Françoise GRECK Secrétaire

Direction Saint-Martin

Mélanie DAL GOBBO
Jessica CLARIOND

Direction Lyon

Catherine LEMAIRE
Mélanie BOUILHAC

Communication et évènementiel

Marie BROSSARD et Catherine LEMAIRE

Bénévoles et artistes : 75

Neuroscientifiques formateurs Art For Science :

Hugues DUFFAU et Jean-Philippe HUGNOT

Arthérapeute & éducatrice spécialisée et équipe

Museum : Cloé ROBERT, Scarlen, Capucine, Hélène,
José

Juridique et Comptabilité

Maître PROUSTEAU, Maître FERRY, Thomas PFENDER

Mécènes référents :

Pierre CASOLI (société EMBALL'ISO et AERPANEL),
Alain MILLIAT (société Alain Milliat),
Jocelyn CLEMENTE (PAC Distribution)

